

ONZIEME  
NUMERO DE LA  
REVUE AFRICAINE  
DES LETTRES, DES  
SCIENCES



KURUKAN FUGA  
VOL : 3-N°11  
SEPTEMBRE 2024

KURUKAN FUGA

*La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : [revuekurukanfuga2021@gmail.com](mailto:revuekurukanfuga2021@gmail.com)

VOL : 3-N°11 SEPTEMBRE 2024

Bamako, Septembre 2024

# KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : [revuekurukanfuga2021@gmail.com](mailto:revuekurukanfuga2021@gmail.com)

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

## Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga

COPERNICUS	MIR@BEL	CROSSREF	SUDOC	ASCI	ZENODO
					
<a href="https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&amp;lang=ru">https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&amp;lang=ru</a>	<a href="https://reseau.mirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga">https://reseau.mirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga</a>	<a href="https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&amp;from_ui=yes">https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&amp;from_ui=yes</a>	<a href="https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5">https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5</a>	<a href="https://asci.database.com/master/journallist.php?v=16126">https://asci.database.com/master/journallist.php?v=16126</a>	<a href="https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&amp;l=list&amp;p=1&amp;s=10&amp;sort=newest">https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&amp;l=list&amp;p=1&amp;s=10&amp;sort=newest</a>

### Directeur de Publication

- Prof. MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

### Rédacteur en Chef

- Prof. COULIBALY Aboubacar Sidiki (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

### Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

### Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *TOURE Boureima, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *CAMARA Ichaka, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *OUOLOGUEM Belco, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *MAIGA Abida Aboubacrine, Maitre-Assistant (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIALLO Issa, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *KONE André, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*

- KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (*Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali*)
- KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Dr SAMAKE Adama (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo
- Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg
- Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

### **Comité Scientifique**

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadri Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, University of Education, Winneba
- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouët Boigny

- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo
- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof. KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof. TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof. BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)



## TABLE OF CONTENTS

- Koudregma Clément RAMDE, Aboubacar BARRY,*  
FACTEURS PSYCHODYNAMIQUES DE LA CONDUITE ADDICTIVE LIÉE À UNE  
SUBSTANCE PSYCHOACTIVE : CAS DE L'ADDICTION À L'ALCOOL CHEZ LES  
ÉLÈVES DU SECONDAIRE AU BURKINA FASO ..... pp. 01 – 11
- Sory DOUMBIA, Mamadou DIAMOUTENE, Dr. Adama SORO,*  
REVISITING W.E.D. DU BOIS'S LEGACY IN THE HISTORIC STRUGGLE FOR RACIAL  
EMANCIPATION IN AMERICA OF THE 20TH CENTURY ..... pp. 12 – 20
- Kwéssé Moïse SANOU, Mamadou LOMPO,*  
PERCEPTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LES PRODUCTEURS DU  
COTON (*GOSSYPIUM HIRSUTUM L.*) DANS LA REGION DU SUD-OUEST AU  
BURKINA FASO ..... pp. 21 – 36
- Réal MONDJO LOUNDOU,*  
SAVOIRS EN INTERACTION ET CULTURE NEGRO-AFRICAINE EN QUESTION  
DANS LE ROMAN FRANCOPHONE : UNE ANALYSE DE 53CM DE BESSORA,  
*TEMPS DE CHIEN* DE PATRICE NGANANG, *VERRE CASSE* ET *MEMOIRE DE  
PORC-EPIC* D'ALAIN MABANCKOU, *ORPHEE NEGRO* DE GREGOIRE BIYOGO  
..... pp. 37 – 53
- Kamory TANGARA,*  
ANALYSE-INTERPRETATION DU SCHEMA DE LA COMMUNICATION ET DES  
FONCTIONS DU LANGAGE DE ROMAN JAKOBSON A PARTIR DE *ALTINE... MON  
UNIQUE PECHE D'ANZATA OUATTARA* ..... pp. 54 – 66
- Mamadou BAYALA,*  
ÉLÉMENTS DE THEATRALITE DANS *EN ATTENDANT LE VOTE DES BETES  
SAUVAGES* D'AHMADOU KOUROUMA..... pp. 67 – 79
- Joël OUEDRAOGO, Yélézouomin Stéphane Corentin SOME, Saïdou SAVADOGO,*  
POTENTIALITES AGROFORESTIERES DE *FAIDHERBIA ALBIDA*, DE *VITELLARIA  
PARADOXA* ET DE *DANIELLIA OLIVERI* DANS LA COMMUNE RURALE DE  
KOKOLOGHO (BURKINA FASO) ..... pp. 80 – 95
- Djénéba DIARRA, Mamadou HAIDARA,*  
ANALYSE DE LA GESTION CARTOGRAPHIQUE DES ZONES INONDEES ET A  
RISQUE D'INONDATION DANS LES QUARTIERS BANCONI ET LAFIABOUGOU . pp. 96  
– 111
- Diakalia COULIBALY,*  
TRANSLATION AS A LEARNING TOOL IN ESP CLASSES: M.A STUDENTS'  
PERCEPTIONS AT THE *FACULTE DES SCIENCES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES  
IN BAMAKO (MALI)* ..... pp. 112 – 121
- Innousa MOUMOUNI, Esseyram Ablavi GOGOLI,*  
ESTHETIQUE CORPORELLE ET REGULATION SOCIORELIGIEUSE DANS LES  
COMMUNAUTES *VODOU* A ANEHO AU TOGO A L'ERE DE LA CONTEMPORANEITE  
..... pp. 122 – 137

*Konan Samuel N'GUESSAN, Sontia Victor Désiré COULIBALY, Kassy Stanislas Herman EHOUMAN,*  
ÉTUDE TYPOLOGIQUE DE LA DEPORTATION CHEZ LES BAOULE DU N'ZI-COMOE  
(1910-1920) ..... pp. 138 – 144

*Parfait MIHINDOU BOUSSOUGOU,*  
INFLUENCE DES FACTEURS DE RISQUE DE CONTAMINATIONS AU COVID-19 SUR  
L'IMPLICATION ORGANISATIONNELLE DES BRANCARDIERS DES URGENCES :  
CAS DU CHUO ET DU CHUL-GABON ..... pp. 145 – 156

*Lacina YÉO,*  
RESILIENZ AUS INTERKULTURELLER PERSPEKTIVE ANHAND IHRER  
ERSCHEINUNGSFORMEN IM AFRIKANISCH-DEUTSCHEN KONTEXT ..... pp. 157 – 168

*Aléza SOHOU, Kombate KOFFI,*  
CRISE DE RESPONSABILITE DES ACTEURS DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR PUBLIC AU TOGO ..... pp. 169 – 180

*Géofroid Djaha DJAHA,*  
MUSIQUE ET CONTE CHEZ LES BAOULÉ DE CÔTE D'IVOIRE : DE LA  
COMPLEMENTARITE A LA COMPLICITÉ ..... pp. 181 – 193

*Mohamed BERTHE,*  
ETUDE COMPAREE ENTRE LA CHARTE DE KURUKAN FUGA ET LA  
CONSTITUTION DU 22 JUILLET 2023 DE LA REPUBLIQUE DU MALI SUR LES  
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ..... pp. 194 – 209

*Famakan KEITA,*  
L'HUMOUR AU MALI : UN LEVIER DE L'ORALITÉ ET DE DÉDRAMATISATION  
SOCIALE ..... pp. 210 – 218

*Konan Parfait N'GUESSAN,*  
FEMMES, MEDIATION ET RECHERCHE DE LA PAIX DANS L'HISTORIOGRAPHIE A  
L'EPOQUE DES PREMIERS VALOIS ..... pp. 219 – 234

*Ayéfé Fafavi d'ALMEIDA, Kodjo AFAGLA,*  
L'ÉCRITURE ET LA LECTURE SOUS LE PRISME DU GENRE ..... pp. 235 – 249

*Armel Brice ZOH,*  
RÉVOLTE, LUTTE ET RUPTURE DANS LE DISCOURS POÉTIQUE DE KAMA  
KAMANDA : PERCEPTION ET SIGNIFIANCE DES FORMES DE VIE D'ENGAGEMENT  
..... pp. 250 – 258

- ABOUBACAR CHETIMA Fanta, MAMADOU Ibrahim, KAILOU DJIBO Abdou,**  
**ANALYSE DE LA RESILIENCE DES SERVICES WASH FACE AUX INONDATIONS DU**  
**VILLAGE D'AROUNGOUZA, REGION DE ZINDER AU NIGER..... pp. 259 – 272**
- KOUKOUGNON Dehi Armand Didier,**  
**L'INFORME NARRATIVE DANS L'EX-PERE DE LA NATION DE AMINATA SOW FALL**  
**: UNE BRACHYPOETIQUE ..... pp. 273 – 280**
- Sekou TOURE,**  
**DECODING AND NARRATING LOVE IN THE WORKS OF SAMUEL COLERIDGE,**  
**JOHN KEATS AND LORD BYRON ..... pp. 281 – 295**
- Oumar COULIBALY\*, Souleymane BENGALY, Djakanibé Désiré TRAORE,**  
**RECURRENCE DES INONDATIONS DANS LA VILLE DE BLA AU MALI : ENJEUX ET**  
**PERSPECTIVES..... pp. 296 – 313**
- Yakouréoun DIARRA,**  
**ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU ROLE DES ACTEURS DANS LA GESTION DES**  
**DECHETS SOLIDES MENAGERS A BAMAKO : DES STRATEGIES POUR UNE**  
**GESTION DURABLE ..... pp. 314 – 329**
- Amadou ZAN, Ibrahim OUEDRAOGO, Joachim BONKOUNGOU,**  
**ANALYSE DE LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE DANS LA PROVINCE DU MOUHOUN**  
**DE LA PÉRIODE 1991-2021 (BURKINA FASO): UNE CONTRIBUTION À LA**  
**CONNAISSANCE DE LA DYNAMIQUE CLIMATIQUE ..... pp. 330 – 341**
- Oussa Kouadio Hermann KONAN,**  
**LE DISCOURS INDIRECT DANS LA BIBLE ET LE FUSIL : UNE SYNTAXE ORIENTEE**  
**..... pp. 342 – 350**
- Ténéna Mamadou SILUÉ, Nannougou SILUÉ, Daouda COULIBALY,**  
**BRITISH POST-WAR SOCIAL UNREST AND THE POLITICAL STATE IN JONATHAN**  
**COE'S THE ROTTERS' CLUB ..... pp. 351 – 361**
- Siaka GNESSI,**  
**LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MÉNAGERS : UN DÉFI POUR LA SALUBRITÉ**  
**URBAINE DE LA COMMUNE DE KAYA (BURKINA FASO) ..... pp. 362 – 374**
- Nana Kadidia DIAWARA,**  
**ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET PATRIOTISME ..... pp. 375 – 388**
- KOUAKOU Brigitte Charleine Bosson épouse BARRAU, Adama TRAORÉ, Amadou Zan TRAORÉ,**  
**LEXIQUE DU SYSTEME INFORMATIQUE : ENJEUX ET DEFIS DE LA TRADUCTION**  
**SPECIALISEE..... pp. 389 – 396**

Vol. 3, N°11, pp. 138 – 144, Septembre 2024  
Copy©right 2024 / licensed under [CC BY-NC 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)  
Author(s) retain the copyright of this article  
ISSN : 1987-1465  
DOI : <https://doi.org/10.62197/VLPS9878>  
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc,  
ASCI, Zenodo  
Email : [RevueKurukanFuga2021@gmail.com](mailto:RevueKurukanFuga2021@gmail.com)  
Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des  
Lettres, des Sciences  
Humaines et Sociales  
KURUKAN FUGA*

## ETUDE TYPOLOGIQUE DE LA DEPORTATION CHEZ LES BAOULE DU N'ZI-COMOE (1910-1920)

<sup>1</sup>Konan Samuel N'GUESSAN, <sup>2</sup>Sontia Victor Désiré COULIBALY, <sup>3</sup>Kassy Stanislas Herman EHOUMAN,

<sup>1</sup> *Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire), Email : [nguessankonan2015@gmail.com](mailto:nguessankonan2015@gmail.com)*

<sup>2</sup> *Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire), Email : [coulibalysontiadésiré@gmail.com](mailto:coulibalysontiadésiré@gmail.com)*

<sup>3</sup> *Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire), Email : [stanisehouman77@gmail.com](mailto:stanisehouman77@gmail.com)*

### Résumé

À partir de 1893, le territoire ivoirien est devenu une colonie française. Ce nouveau statut a fait de ce territoire une colonie d'exploitation où les Français avaient la latitude d'exercer tout leur pouvoir pour s'imposer aux populations locales. Cependant, cette entreprise s'est heurtée à des résistances particulièrement exacerbées au Centre-Est dans le N'Zi-Comoé érigé en cercle le 31 Décembre 1907. L'intransigeance des populations a poussé le lieutenant-gouverneur Gabriel Louis Angoulvant à recourir systématiquement à la force et à la déportation des résistants de ce cercle entre 1910 et 1920 pour juguler la résistance. Ainsi, la question qui alimente cette étude est la suivante : Quelles sont les caractéristiques de la déportation des Baoulé du N'Zi-Comoé de 1910 à 1920 ? L'objectif de cette étude est de montrer les spécificités de la déportation dans le N'Zi-Comoé entre 1910 et 1920 en insistant sur les déportés et les formes. Pour ce faire, il a fallu mobiliser des archives, des ouvrages et des articles scientifiques sur la question. La critique de ces sources associée à la bibliographie existante a permis de faire un recoupement des informations recueillies en mettant à l'œuvre l'approche qualitative. Cette étude a permis d'éprouver la théorie réaliste entre les peuples car pour asseoir leur domination, les Français ont utilisé la force et la déportation pour éloigner ces résistants de leur terre d'origine avec pour finalité la pacification du territoire.

**Mots clés : Déportation, déportés, N'Zi-Comoé, Louis Gabriel Angoulvant, résistants.**

\*\*\*\*\*

### Abstract

From 1893, the Ivorian territory became a French colony. This status turned the territory into a colony of exploitation, where the French were free to exercise all their power to impose themselves on the local population. However, this undertaking met with resistance, particularly in the central-eastern region of N'Zi-Comoé, which became a cercle on December 31, 1907. The intransigence of the local population prompted Lieutenant-Governor Gabriel Louis Angoulvant to systematically resort to force and deportation of resistance fighters from this cercle between 1910 and 1920. Thus, the question that fuels this study is : What are the

---

characteristics of the deportation of the Baoulé of N’Zi-Comoé from 1910 to 1920 ? The aim of this study is to show the specific features of deportation in N’Zi-Comoé between 1910 and 1920, in terms of the deportees and the forms they took. To do this, we had to mobilize archives, books and scientific articles on the subject. Criticism of these sources, combined with the existing bibliography, enabled us to cross-check the information gathered by putting the qualitative approach to work. This study has enabled us to test the realistic theory between peoples, since to establish their domination, the French used force and deportation, to remove these resistance fighters from their homeland, with the aim of pacifying the territory.

**Key words :** *Deportation, deportees, N’Zi-Comoé, Louis Gabriel Angoulvant, resistance fighters.*

---

**Cite This Article As :** N’GUESSAN, K.S., COULIBALY, S.V.D., EHOUMAN, K.S.H. (2024). **ETUDE TYPOLOGIQUE DE LA DEPORTATION CHEZ LES BAOULE DU N’ZI-COMOE (1910-1920).** *Kurukan Fuga*, 3(11), 138–144. <https://doi.org/10.62197/VLPS9878>

## Introduction

Le territoire ivoirien est devenu une colonie française par décret le 10 Mars 1893. Ce décret a été signé par le Président français Sadi Carnot<sup>1</sup> (J-N. Loucou, 2016, p.56). La France<sup>2</sup> dans sa politique colonisatrice a voulu soumettre de gré ou de force les populations trouvées sur place pour asseoir sa domination. Toutefois, les colons se sont heurtés à la résistance des Baoulé du N’Zi-Comoé dans le Centre-Est<sup>3</sup>.

Les sous-groupes Baoulé<sup>4</sup> du N’Zi-Comoé actifs dans la lutte anticoloniale étaient les Agba, les Ngban et les Akouè. Ces sous-groupes avaient rejeté l’ordre colonial de façon violente par des massacres des colons et des militaires. Face à cette situation, les autorités coloniales ont décidé de changer d’approche en optant pour la pénétration brutale avec pour instigateur le lieutenant-gouverneur Gabriel Louis Angoulvant au détriment de la pénétration pacifique<sup>5</sup>. Cette forme de pénétration qui est caractérisée par l’emploi systématique de la force militaire était accompagnée par un autre procédé qui est la déportation.

La déportation est définie comme un transfert et un internement dans un camp de concentration situé dans une région éloignée ou à l’étranger. Dans le contexte colonial, elle désigne le transfert arbitraire d’une population arrachée à son territoire et contrainte à s’installer ou à s’implanter dans un lieu qu’on lui assigne. Elle apparaît comme une peine politique perpétuelle afflictive et infamante qui consistait à exiler un condamné dans un lieu donné (Librairie Larousse, 2013, p.329).

Ce procédé qui comporte plusieurs caractéristiques a débuté dans le N’Zi-Comoé en 1910 et a duré une décennie. La pacification totale du territoire en 1920 a mis fin à la déportation. Ainsi, la question qui se pose est la suivante : Quelles sont les caractéristiques de la déportation des Baoulé du N’Zi-Comoé de 1910 à 1920 ? L’objectif principal de ce travail

---

<sup>1</sup> Né le 11 Août 1837 à Limoges, Marie François Sadi Carnot a été le Président de la France du 3 Décembre 1887 au 25 Juin 1894 sous la III<sup>e</sup> République à l’heure de la conquête des territoires français en Afrique après la conférence de Berlin (1884-1885) qui a acté le partage de l’Afrique entre les puissances européennes.

<sup>2</sup> Par France, il faut entendre la Métropole, la puissance colonisatrice.

<sup>3</sup> Érigé en cercle par décret le 31 Décembre en 1907, le N’Zi-Comoé avait pour chef-lieu Dimbokro.

<sup>4</sup> L’aire culturelle Akan compte deux groupes qui sont les Akan lagunaires installés au Sud dans la zone des lagunes et les Akan forestiers qui se sont installés à l’intérieur, dans la zone forestière et dans une certaine mesure dans la zone de savane. Les Akan forestiers sont dans l’ordre chronologique d’arrivée sur le territoire ivoirien les Bron, les Agni et les Baoulé. Le groupe Baoulé principalement localisé au Centre de la Côte d’Ivoire est composé de plusieurs sous-groupes.

<sup>5</sup> Elle a été mise en œuvre par le premier lieutenant-gouverneur de la colonie ivoirienne Louis-Gustave Binger. Elle favorisait des approches non-violentes à travers la signature de protectorat, de traités d’amitié et de commerce. De 1893 à 1908, elle n’avait pas permis la pacification de toute la colonie à cause des résistances menées par des peuples dont ceux qui font l’objet de la présente étude.

est d'éprouver la théorie réaliste dans les rapports entre les peuples à travers les spécificités de la déportation dans le N'Zi-Comoé.

La réponse à la problématique a conduit à la collecte et l'analyse des sources d'archives, des ouvrages et des articles scientifiques sur la question. La critique de ces sources associée à la bibliographie existante a permis de faire un recoupement des informations recueillies en mettant à l'œuvre l'approche qualitative. Cette étude s'articule autour de deux axes qui sont les catégories des personnes déportées et les types de déportation.

### **1. La catégorisation des déportés (1910-1920)**

La déportation ciblait des personnes précises avec pour point commun l'inimitié de la colonisation et des colons. Pour ce faire, le premier groupe ciblé dans le N'Zi-Comoé était les chefs intrépides suivis des acteurs religieux et des enfants de chefs interpellés.

#### **1.1. Les chefs intrépides : les premières cibles**

Les chefs intrépides désignent les chefs de village et les notables qui se sont engagés dans la résistance contre l'autorité coloniale. Ces personnes étaient à la tête de l'organisation des insurrections contre la France. En effet, lors de la colonisation des peuples ivoiriens et singulièrement des populations Baoulé par les Français, plusieurs d'entre eux avaient montré leur opposition. C'est pourquoi, ils œuvraient de sorte à ralentir l'avancée coloniale sur le terrain à travers la coupure des lignes télégraphiques, l'attaque des postes français, la destruction des voies routières et ferroviaires.

Au vu de ces exactions, ils étaient dans le viseur des Français. Pour les atteindre, les Français s'étaient arrangés pour frapper à travers leur justice<sup>6</sup> les instigateurs de ces soulèvements, c'est-à-dire les fauteurs de trouble qui occupaient une fonction politique dans l'organisation de la société locale. Les notables étaient très importants dans les villages. Ils avaient pour rôle essentiel de conseiller le chef dans les prises de décision. Ainsi, le chef pouvait s'appuyer sur eux pour affronter tout type de situation. Il exerçait un pouvoir sur plusieurs personnes et des familles. C'était facile pour lui de conduire autant de personnes pour une insurrection contre l'autorité coloniale. Également, des personnes par leur bravoure, se démarquaient pour organiser des soulèvements pour défier l'autorité coloniale.

Ces chefs intrépides ne craignaient pas d'affronter le Blanc<sup>7</sup>. À cause de leur influence sur la population, ils faisaient office de cible privilégiée de l'administration coloniale. Après les chefs et les notables, les chefs religieux ont été les deuxièmes cibles de l'administration coloniale française.

#### **1.2. Les chefs religieux : les féticheurs ou les sorciers**

Les chefs religieux sont considérés par les Français comme des féticheurs ou des sorciers. Vu que la pratique religieuse de ces derniers différait de la leur, ils leur ont attribué cette appellation. Pour Jean Suret-Canale (1982, p.140), le véritable problème est que ces pratiques n'existaient pas dans leurs traditions.

---

<sup>6</sup> Il s'agit de la justice métropolitaine gérée par l'administration coloniale en Côte d'Ivoire coloniale.

<sup>7</sup> Ce terme désigne le colon.

La jurisprudence<sup>8</sup> n'arrivait pas à expliquer, juger ou trancher ces types d'affaire d'où les féticheurs ont été arrêtés de manière arbitraire pour être jugés puis déportés. De plus, ils jouaient un rôle important lors des insurrections contre la France parce qu'ils assuraient la protection des chefs guerriers qui devaient combattre.

En pays Nghan dans le Baoulé-Sud, les féticheurs avaient préparé la guerre avant son déclenchement contre l'autorité coloniale en Janvier 1910. Des mesures de protection religieuse et mystique ont été prises comme le recours au culte pan-ethnique du dieu *Beugré (Gbéklé)* dont le desservant fournissait comme talisman une écorce et une boule de kaolin censées renfermer les puissances de ce dieu guerrier, l'appel au prêtre Kouadio Pri de la confrérie des *Komian* qui assurait les fonctions thérapeutiques, religieuses et divinatoires dans les sociétés Akan, puis les sacrifices expiatoires aux génies de la montagne sacrée de l'*Orumbo (Rombo) Boka* (J-N. Loucou, 2015, p.93).

Ces religieux avaient une grande importance voire une place de choix dans la société Akan. Ils étaient consultés pour les préparations des différentes grandes cérémonies (intronisations, fêtes) et pour les guerres. Les Agba avaient de grands chefs féticheurs qui préparaient leurs insurrections. Ces derniers étaient des hommes célèbres qui jouissaient de privilège et d'une place primordiale avant toute chose. Lorsque les Agba devaient engager les hostilités contre les Français, ils ont attendu le signal des chefs religieux. À cet effet, les guerriers avaient reçu un fétiche protecteur dénommé *Kpanigo* censé transformer les balles en eau au cri d'*Abozué* (J-N. Loucou, 2016, p.95).

Le lieutenant-gouverneur Gabriel Louis Angoulvant les trouvaient dangereux à cause de leur célébrité qui impactait et retardait l'occupation de la France. Par conséquent, il fallait se débarrasser des sorciers ou des féticheurs célèbres qui employaient leur influence pour saper la présence française ou dont la présence retardait, contrariait l'installation et menaçait leur occupation (G. Angoulvant, 1935, p.239). Ces derniers ayant été reconnus coupables à des degrés divers d'avoir fomenté, organisé ou entretenu une rébellion ont été emprisonnés ou exécutés.

Après les féticheurs et les sorciers, les colons ont jeté leur dévolu sur les enfants de certains chefs.

### **1.3. Les enfants des chefs résistants déportés**

Les enfants des chefs résistants interpellés n'ont pas échappé à cette sanction disciplinaire malgré qu'ils n'occupaient aucune fonction religieuse, mystique ou politique. Afin de faire disparaître toutes les traces de résistance pour ramener le calme et tenter de dissuader les populations autochtones, l'administration coloniale décida de déporter les enfants de certains chefs comme ce fut le cas des enfants du chef de la résistance Ya Djè de la tribu des Nghan, témoins de la mort de leur père en captivité à Ouossou (J-N. Loucou, 2015, p.92).

Cette extinction généalogique constituait une barrière à toute vendetta pour éviter que les descendants ne manifestent leur mécontentement à l'égard des colons. En cas de revanche, ils pouvaient acquérir à leur cause des franges de la population.

---

<sup>8</sup> Le tribunal français qui gérait les affaires politiques et indigènes avait du mal à accomplir sa tâche dans ce cas précis.

Il en ressort que les déportations ne se sont pas faites de façon hasardeuse dans la mesure où les colons avaient défini la typologie des personnes ciblées à savoir les chefs de village, les notables, les chefs religieux ou féticheurs et même leur progéniture. C'est dans cette même veine que les Français ont développé deux types de déportation.

## **2. Les types de déportation des Baoulé du N'Zi-Comoé de 1910 à 1920**

Afin de briser les insurrections pour asseoir leur autorité et leur mainmise sur le territoire ivoirien, les Français avaient déjà défini le *modus operandi* de la déportation qui devait conduire à des internements dans la colonie ivoirienne et hors du territoire ivoirien.

### **2.1. La déportation interne**

C'est le lieutenant-gouverneur Angoulvant qui a intensifié la déportation des indigènes qui défiaient l'autorité coloniale. Pour la déportation en Côte d'Ivoire coloniale, les colons ont choisi Adjamé-Santey<sup>9</sup> et le cercle du Bas-Cavally pour les Baoulé. Sachant que ces Baoulé étaient originaires du Centre de la colonie, il a été décidé de les envoyer au Sud pour les dépayser, les séparer de leurs parents et de leurs terres d'origine. Ils ont été déportés suivant la direction du Centre (point de départ) vers le Sud (point d'arrivée).

Une fois arrivés dans ces zones qui leurs étaient étrangères, il va s'en dire qu'ils étaient dépayvés, déboussolés et affaiblis. Plusieurs facteurs expliquent cette conjoncture notamment le changement de climat et des conditions de vie et de langue qui pouvaient les affecter. Par exemple à Adjamé-Santey, la langue autochtone est l'Atchan.

Pour briser les révoltes Baoulé, l'administration coloniale a choisi plusieurs lieux dans la colonie de Côte d'Ivoire pour déférer les récalcitrants et leur faire purger des peines. Plusieurs chefs rebelles arrêtés étaient transférés au Sud. Comme le souligne le général Joseph Gallieni dans l'une de ses instructions du 22 Mai 1898, l'élément essentiellement nuisible était fourni par les chefs rebelles et insoumis, autour desquels il fallait faire le vide par des coups répétés et incessants jusqu'à leur disparition ou leur suppression totale (G. Angoulvant, 1915, p.232). Pour lui, la priorité était l'élimination toutes les personnes qui constituaient un obstacle à leur présence sur le territoire. C'est sur ses recommandations que l'administration a scellé le sort des chefs rebelles en Côte d'Ivoire. Ces internements ont été prononcés par application des articles 1 et 2 du décret du 21 Novembre 1904 (G. Angoulvant, 1916, p.233).

L'internement des indigènes non justiciables des tribunaux français dans les colonies dépendantes du gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) ainsi que le séquestre de leurs biens, ne pouvait en aucun cas être prononcés pour une durée supérieure à dix ans (G. Angoulvant, 1916, p.232). Les peines affligées aux déportés dans leurs centres de détention étaient comprises entre un et dix ans. Quant au second article, il stipule que l'internement et le séquestre ne pouvaient être ordonnés que pour fait d'insurrection contre l'autorité de la France, de troubles politiques graves ou de manœuvres susceptibles de compromettre la sécurité publique et ne tombant pas sous l'application des lois pénales ordinaires.

---

<sup>9</sup> La première capitale de la Côte d'Ivoire coloniale était Grand-Bassam de 1893 à 1900. En raison de la propagation de certaines épidémies et de l'insalubrité grandissante, la capitale a été transférée à partir de 1900 sur le site du village d'Adjamé-Santey qui prit le nom de Bingerville à l'honneur du premier lieutenant de la colonie Louis Gustave Binger à titre provisoire jusqu'à 1934.

Jean-Noël Loucou note que juste après la soumission des Akouè par les opérations du 8 Janvier 1910, plusieurs chefs rebelles ont été arrêtés parmi lesquels figurent Koffi Allani, Alou Kouamé, Tano Konan et Alani Yao pour être internés pour cinq ans dans le cercle du Bas-Cavally (J-N. Loucou, 2015, p.88). À l'issue de l'achèvement de la campagne contre les Nghan le 1<sup>er</sup> Août 1910, des rebelles ont été internés dans le cercle du Bas-Cavally (J-N. Loucou, 2015, p.88).

Quant aux Baoulé Agba, ils ont offert leur soumission après cinq mois de répression soit du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Décembre 1910. Les chefs mis aux arrêts étaient entre autres Konan Akpo, Kouassi N'Zi, Aoussou Yoboué pour les Assabou, Anzuromi Taki et Kouadio Nzi pour les Ahali, Kouakou Blé, Kouassi Nzi et Ya Brou pour les Monga, Nda Kouassi et Boni Kouassi pour les Sakiaré ont été internés dans le cercle du Bas-Cavally (J-N. Loucou, 2016, p.96). Tous ces Agba ont été déportés à Adjamé-Santey où ils sont tous morts en captivité.

À côté de ces internements qui ont eu lieu dans la colonie de Côte d'Ivoire, il y eu des chefs résistants qui ont persisté dans leur refus de se soumettre à l'administration française. Certains se sont donnés la mort par suicide tandis que d'autres ont été exécutés par les colons. Ce fut le cas du meneur de la résistance des Nghan en Juillet 1902, Akaffou Bularé, chef des Nghan du Sud entre Toumodi et Tiassalé de 1889 à 1901. Malgré ses marques de collaboration loyale, il a été arrêté et exécuté sur ordre du capitaine Bastard à Toumodi (P. Kipré, 1986, p.48). Voici ainsi présenté le sort des chefs résistants internés en Côte d'Ivoire.

Outre les internements internes, il était prévu des internements hors de la Côte d'Ivoire.

## **2.2. Les déportations hors de la colonie**

L'administration coloniale française dans le but de briser les résistances des Nghan, a décidé d'exiler hors du territoire les chefs les plus tenaces qui étaient à la base des insurrections contre la France. Plusieurs raisons ont concouru au choix des lieux de la colonie hors de la colonie en AOF. Les plus impliqués étaient déférés à Port-Étienne<sup>10</sup> en Mauritanie où le climat différait sensiblement de celui de la zone sylvestre de la Côte d'Ivoire.

Les moins récalcitrants étaient déportés au Dahomey aujourd'hui appelé Benin. Le lieutenant-gouverneur Angoulvant (1915, pp.238-239) ajoute tout en insistant sur l'aspect climatérique des déportations disant que les colons transportaient les indigènes coupables d'une colonie à une autre très différente, souvent par le climat. Les peines de prison encourues variaient entre trois à dix ans. Selon Jean Noël Loucou, vingt-huit chefs et notables de la tribu Nghan condamnés à dix ans de déportation à Port-Etienne (J-N. Loucou, 2016, p.96).

Le grand résistant Koki Yao Aounou fut condamné à la déportation à Port-Etienne. Voici en somme les lieux qui ont accueilli les déportés Baoulé Agba, Nghan et Akouè en dehors de la colonie de Côte d'Ivoire pour purger leurs peines. Les enfants des chefs ont été aussi internés hors du territoire avec pour exemple la déportation en Mauritanie des enfants du chef de la résistance Ya Djè de la tribu des Nghan, Agou et Zegbé (J-N. Loucou, 2015, p.92). Le choix de ces lieux était d'éloigner le plus loin possible les chefs rebelles de leurs familles et de leur terre d'origine en amont puis des raisons d'ordre climatique en aval.

## **Conclusion**

---

<sup>10</sup> Port-Etienne aujourd'hui appelé Nouadhibou.

Pour asseoir véritablement leur domination sur le territoire ivoirien, les colons français ont opté pour la pénétration brutale sous l'instigation de Gabriel Louis Angoulvant. Cette politique basée sur le recours systématique de la force militaire favorisait une autre approche à savoir la déportation des populations les plus belliqueuses comme les Baoulé du N'Zi-Comoé entre 1910 et 1920. Les premières cibles étaient les chefs, les notables qualifiés de personnes intrépides. Les sorciers et féticheurs n'ont pas été épargnés de même que les enfants des chefs intrépides pour éviter toute vendetta. La déportation se présente sous deux formes. D'une part, les déportés étaient internés dans d'autres régions du territoire notamment au Sud. Les plus récalcitrants ont été exilés dans d'autres colonies d'AOF notamment au Dahomey et en Mauritanie. En une décennie, toute la zone a été pacifiée et les populations sous l'effet de la contrainte se sont résignées à accepter l'ordre colonial. Cette étude a permis d'éprouver la théorie réaliste entre les peuples car pour asseoir leur domination, les Français ont utilisé tous les moyens à leur disposition dont la force, la puissance et cela a payé. En d'autres termes, la pacification du territoire s'est faite dans la lutte.

### **Sources**

#### **Archives**

Série EE : Affaires politiques

Sous-série 1EE : Affaires indigènes

1EE142 : Cercle du N'Zi-Comoé (1), Rapport de fin de campagne établis à la fin des opérations entreprises contre les Agba en 1905.

1EE142 : Cercle du N'Zi-Comoé (2), Colonne contre les Agba en 1910 : correspondance et compte rendu des opérations et rapports d'ensemble.

Sous série 2EE : Affaires indigènes

2EE4 : Dossiers relatifs à l'internement et la déportation des détenus politiques indigènes

2EE4 : Cercle du N'Zi-Comoé (7), État de proposition du nommé Aonou, chef de guerre des Akouè, (district du Bonzi).

#### **Références bibliographiques**

ANGOULVANT Gabriel. (1916). *La pacification de la Côte d'Ivoire, 1908-1915 : méthodes et résultats*, Paris, Larose.

KIPRÉ Pierre dir. (1986). *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, AMI, Volume 2.

LIBRAIRIE LAROUSSE. (2013). *Dictionnaire français*, Paris, Larousse.

LOUCOU Jean-Noël. (2015). *La Côte d'Ivoire : les résistances à la conquête coloniale*, Abidjan, CERAP.

LOUCOU Jean-Noël. (2016). *La Côte d'Ivoire coloniale : 1893-1960*, Abidjan, CERAP-Éditions FHB.

SURET-CANALE Jean. (1982). *Afrique noire, l'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, Éditions sociales.